

MISE À JOUR INFORMATIONNELLE 20 mai 2021

Merci de contribuer à la limitation de la propagation du virus en respectant les consignes gouvernementales.



Il est possible de nous
contacter au
(418) 968-9901



Les élèves et membres du personnel qui présentent des symptômes doivent demeurer à la maison et se faire dépister sans délai.



Passage de la Côte-Nord au palier d'alerte JAUNE

Nous sommes heureux de l'annonce du retour de notre région au palier d'alerte jaune, et ce, à compter du 24 mai. Cette modification est accompagnée d'assouplissements des mesures sanitaires, qui se résument ainsi dans nos établissements scolaires :

MASQUE

Primaire et secondaire

Le masque de procédure est requis par les élèves de la 5^e année à la 5^e secondaire dans les déplacements, les espaces communs et le transport scolaire.

Formation générale des adultes et formation professionnelle

le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps dans le centre et sur les terrains de celui-ci. Les élèves peuvent le retirer lorsqu'ils sont assis dans la classe et qu'ils respectent la distanciation physique de 2 mètres.

Pour plus de détails, nous vous référons à l'affichette sur le port du masque :
«En zone jaune – À l'école, je me protège et je protège les autres!»

VACCINATION

Le ministère organise présentement une campagne de vaccination pour nos élèves de 12 ans et plus. Les informations pertinentes vous seront transmises dès que possible par les établissements.